

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu de la séance du mardi 21 septembre 2021**

Présents : 20 21 (D. CALLEWAERT à partir de la délibération n° 2),  
Représentés : 11 10 (D. CALLEWAERT pour la délibération n° 1, A. GAGET, E. CARENCO, C. VERNAZ, D. FOLLIET, A. ROUTIN,  
S. BARRA, F. CHARVIN, E. IANNUZZI, V. JOLY PROVENT, L. MELMOUX)  
Absents : 2 2

\* Monsieur Alexandre DOGLINI est nommé **secrétaire de séance**.

**Le Conseil Municipal :**

**\* SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

**➤ à l'unanimité :**

- \* accorde, suite à la braderie aux livres 2021, une subvention exceptionnelle de 2 260 € au Comité de Sauvegarde des Ecoles du Liban ;

**➤ à l'unanimité :**

- \* approuve le projet de réfection de la voirie de la résidence du Parc,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021), pour un montant total de 125 000 € H.T.;

**➤ à l'unanimité :**

- \* confirme le projet des travaux de réfection de la toiture de la Halle des Sports Didier Parpillon,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 693 500 € H.T. ;

**➤ à l'unanimité :**

- \* confirme le projet des travaux de réaménagement des parkings du complexe sportif Raoul Villot,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 332 400 € H.T. ;

**➤ à l'unanimité :**

- \* approuve la création d'un terrain de padel en remplacement d'un ancien court de tennis,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 54 000 € H.T. ;

**➤ à l'unanimité :**

- \* approuve le projet des travaux de réfection de la couverture et des façades de la Mairie annexe du Tremblay,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 32 500 € H.T. ;

**➤ à l'unanimité :**

- \* approuve le projet des travaux de restauration de l'Église du Tremblay,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 287 500 € H.T. ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve le projet de restructuration du skate-park du complexe sportif George Sand,
- \* sollicite l'aide maximale du Département, au titre du Contrat Territorial de Savoie (programmation 2021) ou de tout autre programme départemental pour un montant total de 290 000 € H.T. ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour les travaux de construction de tribunes fixes couvertes, dans l'enceinte du complexe sportif Raoul Villot ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve la convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de La Motte-Servolex dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur Barby-Dessous,
- \* sollicite Grand Chambéry pour bénéficier de la subvention destinée à financer l'étude à hauteur de 10 % des dépenses engagées, estimées à 65 325 € H.T. ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve la création et la dénomination des voies suivantes sur le site de Savoie Technolac : avenue Lac Léman, avenue Lac de Roselend, allée Lac de Tignes, rue Lac du Mont Cenis, allée Lac de Lugano ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés,
- \* approuve le plan d'actions climat-air-énergie (ou plan d'actions Cit'ergie) joint en annexe,
- \* autorise Monsieur le maire à demander le label CAP Cit'ergie ou Cit'ergie et à déposer le dossier au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* valide la participation de la ville de La Motte-Servolex, en qualité de partenaire, au projet Biodiversité étoilée, qui sera présenté par la ville d'Alba à l'occasion du 4ème appel à projets du Programme de Coopération Transfrontalière «ALCOTRA» Italie-France 2014-2020,
- \* acte que le projet susmentionné dispose d'un budget prévisionnel global de 430.000 €,
- \* s'engage à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet mentionné ci-dessus, correspondant à un budget prévisionnel de 80.000 €,
- \* sollicite, pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, une subvention au titre du FEDER à hauteur de 68.000 € (85 % du budget total du partenaire),
- \* atteste que, dans le respect des règles administratives de l'organisme signataire et conformément aux réglementations nationales et communautaires, dans le cas où le projet serait approuvé et financé les 15 % de la contribution hors FEDER de 12 000 € seront apportés par la ville de La Motte-Servolex,
- \* s'engage à garantir l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme seraient indisponibles ;

**\* SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL :**

➤ **par 30 voix pour et 1 non part au vote (M.C. AFONSO-CHANTEPIE) :**

- \* décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* décide que les tarifs enfants et adultes appliqués à l'éveil musical, au rallye instrumental et aux cours collectifs seront exceptionnellement réduits de 15 % pour les adhérents 2020-2021 sollicitant une adhésion pour l'année 2021-2022 ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* sollicite l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux maximum au titre de l'année 2022, sur le projet art contemporain de la Conciergerie ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* décide de compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels dont les emplois relèvent de la catégorie B et C, selon les modalités définies dans le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002,
- \* décide l'indemnisation des heures supplémentaires par le versement de l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, selon les modalités définies dans le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* décide de modifier l'indice de rémunération de deux enseignants en contrat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021

➤ **à l'unanimité :**

- \* décide la modification des temps de travail des trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, quatre postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et quatre postes d'enseignants à temps non complet en contrat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- \* décide la modification des temps de travail des trois postes d'adjoint technique à temps non complet et un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- \* modifie le tableau des emplois.

**\* SUR PROPOSITION DE LAURENT GRILLAUD, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'achèvement des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux,
- \* sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC - programmation 2021) pour un montant total de 486 000 € H.T.,

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve la convention de servitudes de passage de tous véhicules et de réseaux en tréfonds (réseaux humides et secs) sur la parcelle communale BM n° 191 au profit de la parcelle BM n° 130 appartenant à Madame Simone ROMANET,
- \* autorise Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant dont les frais seront à la charge de Madame Simone ROMANET ;

➤ **par 30 voix pour et 1 non part au vote (S. SABY) :**

- \* approuve le projet de convention de servitudes VILLE/ÉNÉDIS relatif aux travaux de passage de canalisations sur les parcelles communales AS n° 11 et 12, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

**\* SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve les travaux de remplacement du mur d'escalade du gymnase de l'Épine pour un montant de 64 500 € H.T, et sollicite dans ce cadre l'aide du Département au titre des équipements sportifs utilisés par les collégiens pour l'année 2021 au taux maximum ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve les projets relatifs aux équipements sportifs listés dans la délibération et sollicite l'aide maximale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les montants prévisionnels indiqués.

**\* SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

➤ **à l'unanimité :**

- \* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'isolation des habitations et l'acquisition de broyeurs de végétaux ;

➤ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté, ainsi que la désignation des garants indiqués,
- \* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Fait à La Motte-Servolex,  
le 22 septembre 2021



Le Maire

Luc BERTHOUD